

COMPORTEMENT EN CAS DE SURVENUE DE SYMPTÔMES DU COVID-19

Version 03 du 9 avril 2021, sous réserve de modifications rendues nécessaires par les décisions des autorités

© «Corona – Task – Force» de la SWISSFILM ASSOCIATION, l'association sectorielle des producteurs de films de commande et publicitaires

Mention relative aux genres: pour une meilleure lisibilité, nous n'utilisons que la forme masculine dans tous les textes de la documentation relative au Covid-19. Bien entendu, la forme féminine est toujours implicite.

Symptômes du Covid-19

Les symptômes actuellement connus du Covid-19 sont les suivants:

- Affection grave des voies respiratoires (p. ex. toux, généralement sèche, maux de gorge, souffle court, douleurs dans la poitrine)
- Fièvre, sans autre étiologie (cause)
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Grave désorientation ou aggravation inexplicable de l'état général des personnes âgées (65 ans et plus)

Les symptômes suivants sont également possibles:

- Maux de tête
- Faiblesse générale
- Malaise
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes de grippe intestinale (nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre)
- Éruptions cutanées

En cas d'incertitude, l'évaluation proposée sur le site de l'OFSP doit être effectuée sans exception!

Si le collaborateur se trouve déjà sur le plateau, la procédure à appliquer est la suivante:

1. Isoler

- Mettre immédiatement un terme à tout contact avec l'ensemble des membres de l'équipe
- Ne plus accéder aux points névralgiques du plateau
- Se désinfecter les mains
- Mesurer la température deux fois à intervalles de 15 minutes, quitter immédiatement le plateau si des symptômes se manifestent

2. Signaler

Avertir le directeur de la production, le producteur et éventuellement le responsable Covid-19 par téléphone.

3. Consulter un médecin

- Médecin de famille, de confiance, ligne téléphonique ou Infoline de l'OFSP pour le coronavirus: +41 58 463 00 00
- Ne pas se rendre chez le médecin sans avoir pris rendez-vous avant.
- Les urgences des hôpitaux sont réservées aux cas présentant de graves symptômes.

4. Diagnostic

En cas de suspicion fondée, le médecin et/ou la direction de la production peut ordonner un test de dépistage du coronavirus.

5. Quarantaine à domicile

- Rester à la maison (pas de promenades, achats, etc.)
- Ne pas se rendre chez le médecin
- Demander de l'aide pour les courses

6. Signalement auprès des personnes avec lesquelles un contact a eu lieu

Selon les instructions de l'Office fédéral de la santé publique, la direction de la production déclare le cas et suit les instructions qui lui sont données.

7. Observation de l'état de santé

- Vérification régulière des symptômes
- Suivre les conseils du médecin si les symptômes persistent

8. Quarantaine vs isolation

En cas de doute, une **quarantaine** de 10 jours est ordonnée et la personne concernée est testée.

Si le test est positif, cette personne doit **s'isoler**. Un nouveau test est effectué après 7 à 10 jours.

La personne concernée ne peut quitter l'isolement que si deux tests successifs sont négatifs.